Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

N° 11534*04

# CONTRÔLE DES STRUCTURES – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

**ARTICLE L 331-1 à L 331-11 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**
**R 331-1 à R 331-7 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**

*Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information associée (cf cerfa n° 50723#04).*

***Veuillez transmettre l'original de votre demande à la direction départementale des territoires (et de la mer) où se situent les biens, objet de la demande.***
***En Outre-Mer, veuillez transmettre l'original de votre demande à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du département où se trouvent les biens objet de la demande.***

**Avant de remplir ce formulaire, veuillez répondre au questionnaire joint à la notice pour savoir si vous êtes soumis ou pas à la demande d'autorisation d'exploiter.**

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR : EXPLOITATION INDIVIDUELLE OU SOCIÉTAIRE

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ou N° PACAGE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom, Prénom ou raison sociale : _____

Adresse postale : _____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
*Fixe* *Mobile*

Mél : _____

## MEMBRE(S) DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE OU SOCIÉTAIRE

| | Membre 1 | Membre 2 | Membre 3 | Membre 4 |
|---|---|---|---|---|
| Nom, prénom | | | | |
| Date de naissance | | | | |
| Nationalité | | | | |
| **Conjoint de l'exploitant individuel (membre 1) et/ou de chaque membre associé (membres 1 à 4)** | | | | |
| Nom, prénom du conjoint | | | | |
| Date de naissance du conjoint | | | | |
| A-t-il le statut de conjoint collaborateur ? | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| Le cas échéant, profession du conjoint | | | | |
| A-t-il une exploitation séparée de la votre ? | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| Si oui, la superficie exploitée est égale à : | | | | |
| **Enfant(s) de l'exploitant individuel (membre 1) et/ou de chaque membre associé (membres 1 à 4)** | | | | |
| Nombre d'enfants | | | | |
| Un enfant a-t-il le projet de devenir agriculteur | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| Si oui, age de cet enfant : | | | | |
| Si oui, l'année prévisionnelle d'installation est : | | | | |

| MEMBRE(S) DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE OU SOCIÉTAIRE (SUITE) | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Membre 1** | **Membre 2** | **Membre 3** | **Membre 4** |
| Un enfant est-il déjà exploitant ? | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| Est-il aide familial sur l'exploitation ? | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| **Situation professionnelle de l'exploitant individuel (membre 1) et/ou de chaque membre associé (membres 1 à 4)** | | | | |
| Capacité professionnelle agricole | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| En dehors de votre statut d'exploitant agricole avez-vous une activité rémunérée ? Si oui, laquelle ? | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| | | | | |
| Êtes - vous gérant de la société qui dépose la demande ? | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| Êtes - vous associé exploitant de la société qui dépose la demande ? | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| Êtes - vous associé d'une ou plusieurs autres sociétés ? | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| Êtes - vous exploitant à titre individuel par ailleurs ? | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |

## CIRCONSTANCES DE LA DEMANDE

Veuillez préciser les circonstances de la présente demande en cochant l'une des cases suivantes :

☐ Il s'agit d'une demande spontanée.

☐ La demande fait suite à la publicité administrative relative au dossier n° _____ , enregistré le __ __ /__ __ /__ __ __ __

☐ Il s'agit d'une demande en concurrence avec le dossier déjà déposé :

☐ par : _____

☐ sur les surfaces libérées par : _____

## NATURE DE L'OPÉRATION ET IDENTIFICATION DES ANNEXES À COMPLETER ET JOINDREÀ VOTRE DOSSIER DE DEMANDE

Veuillez préciser la nature de l'opération, objet de la présente demande, en cochant la ou les cases correspondantes :

### Opération de type I : Installation

☐ Installation à titre individuel ; ☐ Première installation dans une société sans apport de surface; ☐ Constitution d'une société

Si vous avez coché l'une de ces trois cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1, 2.

### Opération de type II : Agrandissement, réunion d'exploitations agricoles ou participation à une autre exploitation

☐ Il s'agit d'un agrandissement de votre exploitation individuelle ou de votre société.
☐ Vous réunissez deux exploitations dans une nouvelle société.
☐ Vous voulez participer à une autre exploitation que celle que vous exploitez individuellement ou en société.
☐ Mise à disposition au bénéfice d'une société.

Si vous avez coché l'une de ces quatre cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1, 2 et 3.

### Opération de type III : Création, reprise ou extension d'atelier hors-sol

☐ Création d'un atelier hors-sol ☐ Reprise d'un atelier hors-sol ☐ Extension d'un atelier hors-sol

Si vous avez coché l'une de ces trois cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1 et 3.

## MOTIVATION DE LA DEMANDE

## MENTIONS LÉGALES

- La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.
- Conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, le délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter de 4 mois, qui peut être prolongé jusqu'à 6 mois, ne court qu'à compter de la date de notification de la complétude du dossier de demande d'autosiation d'exploiter.

## ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) : _____

*(nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter le demandeur)*

☐ certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
☐ certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire, les annexes et pièces justificatives jointes .

**Fait le** |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

**Signature (s) :**

## LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE

| Pièces | Pièce jointe | Sans objet |
|---|---|---|
| Le présent formulaire de demande d'autorisation d'exploiter et les annexes, dûment renseignés et signés. | ☐ | ☐ |
| Toutes pièces que vous jugeriez utiles à l'examen de votre dossier (exemple plan). Veuillez préciser lesquelles :<br>_____<br>_____ | ☐ | ☐ |
| Si la demande est faite pour une reprise concernant des biens n'appartenant pas au demandeur, joindre les justificatifs de la lettre/ des lettres de demande adressée(s) au(x) propriétaire(s) des terres (copie de(s) lettre(s) et accusé(s) de réception). | ☐ | ☐ |
| Si la demande concerne une société, joindre projet de statuts ou statut(s) si ces derniers ont été modifiés par rapport à un précédent envoi à l'administration. | ☐ | ☐ |

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
**À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION**

DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

DATE DE NOTIFICATION DE LA COMPLÉTUDE DU DOSSIER : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ANNEXE 1 - DESCRIPTION DES BIENS

## POUR LES OPÉRATIONS DE TYPE I OU II : INSTALLATION OU AGRANDISSEMENT OU RÉUNION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES OU PARTICIPATION À UNE AUTRE EXPLOITATION

## DESCRIPTION DES BIENS, OBJET DE LA DEMANDE

### Biens agricoles

☐ Terre ☐ Hors-sol

### Nature de l'opération

☐ Achat ☐ Bail ☐ Donation ☐ Reprise ☐ Autre

Date du transfert : __ __ /__ __ /__ __ __ __

### Terres

Superficie : ____ ____ ____ ha ____ ____ a ____ ____ ca

### Bâtiments (hors production hors-sol)

Le transfert porte aussi sur des bâtiments ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, il s'agit de : ☐ Bâtiments d'habitation ☐ Bâtiments d'exploitation

### Bâtiments et productions hors-sol ajoutés à l'exploitation

Bâtiments : ☐ Nouveau ☐ Anciens

Type(s) (hangars, étables, ...) :_____

_____

Le cas échéant :

- État de la procédure relative aux installations classées : Dossier déposé le : __ __ / __ __ / __ __ __ __

La procédure fait-elle l'objet d'une enquête publique ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer la date de clôture prévue de l'enquête : __ __ / __ __ / __ __ __ __

- Permis de construire : Dossier déposé le : __ __ / __ __ / __ __ __ __

## IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT ANTÉRIEUR

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ou N° PACAGE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ( Facultatifs)

Nom, Prénom ou raison sociale : _____

Adresse postale : _____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
*Fixe* *Mobile*

L'exploitant antérieur est-il d'accord avec la reprise ? : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

## Productions hors sols

| Nature des hors-sol | Effectif réel | Partie réservée à l'administration : ha équivalents |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | TOTAL : |

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ANNEXE 2 - DESCRIPTION DES SURFACES, OBJET DE LA DEMANDE

## POUR LES OPÉRATIONS DE TYPE I OU II :

## INSTALLATION OU AGRANDISSEMENT OU RÉUNION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES OU PARTICIPATION À UNE AUTRE EXPLOITATION

**CARACTÉRISTIQUES DES SURFACES, OBJET DE LA DEMANDE**

| Superficie | Nature des cultures | Référence cadastrale | Commune | Distance (km) si le SDREA le prévoit | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | siège | Parcelle + proche |
| __ __ __ ha __ __ a __ __ ca | | | | | |
| Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____ | | | | | |
| __ __ __ ha __ __ a __ __ ca | | | | | |
| Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____ | | | | | |
| __ __ __ ha __ __ a __ __ ca | | | | | |
| Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____ | | | | | |
| __ __ __ ha __ __ a __ __ ca | | | | | |
| Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____ | | | | | |
| __ __ __ ha __ __ a __ __ ca | | | | | |
| Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____ | | | | | |
| __ __ __ ha __ __ a __ __ ca | | | | | |
| Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____ | | | | | |
| __ __ __ ha __ __ a __ __ ca | | | | | |
| Nom, prénom et adresse du propriétaire : _____ | | | | | |

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ANNEXE 3 - DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION DÉTENUE PAR LE DEMANDEUR À TITRE INDIVIDUEL OU À LAQUELLE IL EST ASSOCIÉ (AVANT REPRISE)

## POUR LES OPÉRATIONS DE TYPE II OU III : AGRANDISSEMENT, RÉUNION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES OU PARTICIPATION À UNE AUTRE EXPLOITATION

**Veuillez renseigner autant d'exemplaires de la présente annexe 3 que d'exploitations concernées.**

## A - IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION À LAQUELLE LE DEMANDEUR EST ASSOCIÉ

N° SIRET : : |__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__||__| ou N° PACAGE : |__||__||__||__||__||__||__||__||__|

Nom, Prénom ou Raison sociale : _____

Adresse du siège de l'exploitation : _____

## B - DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION DÉTENUE PAR LE DEMANDEUR OU À LAQUELLE IL EST ASSOCIÉ

### Terres

Superficie : |___|___|___| ha |___|___| a |___|___| ca dont : |___|___|___| ha |___|___| a |___|___| ca en propriété

|___|___|___| ha |___|___| a |___|___| ca en fermage

|___|___|___| ha |___|___| a |___|___| ca autres

### Occupation des sols

| Nature des cultures : | Partie réservée à l'administration : Surface pondérée |
|---|---|
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| _____ \|___\|___\|___\| ha \|___\|___\| a \|___\|___\| ca | |
| | **TOTAL :** |

## Hors - sol

| Élevage hors-sol | Effectif réel | Partie réservée à l'administration : ha équivalents |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | **TOTAL :** |

## Bâtiments d'exploitation (hors - sol)

Type(s) (hangars, étables, ...) : _____

_____

## Main d'oeuvre

Nombre d'emplois non salariés (aide familial, co-exploitant, etc) : _____

Nombre de salariés occupant un emploi permanent : _____

Nombre de salariés occupant un emploi saisonnier : _____

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ANNEXE 4 - CRITÈRES D'APPRÉCIATION FIXÉS PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA)

## LISTE DES CRITÈRES

### Critères économiques fixés dans le SDREA

Nombre de productions végétales : ☐

Nombre de productions animales : ☐

☐ Bovins ☐ Ovins / Caprins ☐ Porcins ☐ Volailles ☐ Équins ☐ Autre : ☐

Productions spéciales : ☐

Productions à forte valeur ajoutée : ☐

Circuit de commercialisation : ☐ Vente directe ☐ Circuit court

Part dans le produit de l'exploitation : ☐ %

L'exploitation est engagée dans une démarche qualité : ☐ Oui ☐ Non

Si oui laquelle : ☐

Nombre d'emplois permanents : ☐

Chefs d'exploitation : ☐ Conjoints collaborateurs : ☐

Salariés en CDI à temps plein : ☐

Salariés en CDI à temps partiel : ☐ Précisez la durée : ☐ %

L'exploitation adhère à une démarche collective (CUMA, groupement,…) ☐ Oui ☐ Non

Si oui laquelle : ☐ Date d'adhésion : ☐

Des investissements structurants ont-il eu lieu dans les cinq dernières années : ☐ Oui ☐ Non

Si oui type d'investissement : ☐

Année de réalisation : ☐

### Critères sociaux fixés dans le SDREA

Nombre d'exploitants :

à titre principal : ☐ à titre secondaire : ☐ cotisants solidaires : ☐

L'exploitant ou un des associés est-il retraité d'un régime non agricole : ☐ Oui ☐ Non

Diplômes agricoles de l'exploitant ou des associés :

☐

Expérience professionnelle de l'exploitant ou des associés en tant que chef d'exploitation, conjoint collaborateur ou salarié agricole sur les 15 dernières années :

Fonction : ☐ Durée : ☐ ans Surface : ☐ ha

Fonction : ☐ Durée : ☐ ans Surface : ☐ ha

Fonction : ☐ Durée : ☐ ans Surface : ☐ ha

Fonction : ☐ Durée : ☐ ans Surface : ☐ ha

L'exploitant ou un des associés a-t-il bénéficié des aides à l'installation ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui en quelle année ? ☐

L'exploitant ou un des associés a-t-il un lien de parenté avec le cédant ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui lequel ? ☐

## Critères environnementaux fixés dans le SDREA

L'exploitation du demandeur est-elle conduite en Agriculture Biologique ? ☐ Oui ☐ Non

Les parcelles demandées sont-elles conduites en Agriculture Biologique ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui continueront-elles de l'être après la reprise ? ☐ Oui ☐ Non

L'exploitation du demandeur a-t-elle souscrit des MAEC ? ☐ Oui ☐ Non

Les parcelles demandées sont-elles engagées dans une MAEC ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui l'engagement MAEC sera-t-il repris sur ces parcelles ? ☐ Oui ☐ Non

L'exploitation valorise-t-elle de l'herbe ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui dans quel cadre ? ☐ Autoconsommation pour l'élevage ☐ Vente d'herbe récoltée

L'exploitation est-elle membre d'un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental ?

☐ Oui ☐ Non Si oui lequel ? ☐

## Autres critères fixés dans le SDREA

L'opération projetée permet-elle une amélioration de l'organisation parcellaire de vos îlots ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui dans quelle mesure ?

☐

Avez-vous perdu du foncier au cours des cinq dernières années ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui quelle surface ? ☐ Ha

Dans quelles circonstances ?

☐

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

N°50723#04

***Avant de prendre connaissance de cette notice, veuillez répondre au questionnaire joint pour savoir si vous êtes soumis au régime d'autorisation d'exploiter.***

# NOTICE D'INFORMATION POUR LE REMPLISSAGE DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

**Articles L. 331-1 à L. 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime**
**R331-1 à R. 331-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime**

***Cette notice présente les principaux points de la réglementation relative à la demande d'autorisation d'exploiter et les indications nécessaires au remplissage du formulaire de demande . Veuillez la lire avant de remplir le formulaire de demande***

Le contrôle des structures est une réglementation qui soumet, dans des cas prévus par la loi, les mises en valeur des terres agricoles à une formalité administrative de déclaration ou autorisation. Elle s'applique à l'exploitation, quels que soient sa forme juridique, son mode d'exploitation, et quel que soit le titre de jouissance en vertu duquel les terres seront exploitées.

## CHAMP D'APPLICATION :

**Selon l'article L331-2 I,** sont soumis à autorisation préalable d'exploiter une installation, un agrandissement d'exploitation, une réunion d'exploitations lorsque :

- La surface totale après reprise qu'il est envisagé de mettre en valeur excède **le seuil fixé** par le Schéma Directeur REGIONAL des Exploitations Agricoles (SDREA) ;
- **Quelle que soit la surface,**

  - l'opération a pour conséquence de supprimer une exploitation dont la superficie excède le seuil sus mentionné fixé par le SDREA ou de ramener la superficie d'une exploitation en deçà de ce seuil,

  - l'opération a pour conséquence de priver une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement, sauf s'il est reconstruit ou remplacé,

  - l'un des membres ayant qualité d'exploitant ne remplit pas les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle fixées par voie réglementaire,

  - l'exploitation du demandeur ne comporte pas de membre ayant la qualité d'exploitant,

  - lorsque l'exploitant est un exploitant pluriactif, remplissant les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle, dont les revenus extra-agricoles excèdent 3120 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance, à l'exception des exploitants engagés dans un dispositif d'installation progressive, au sens de l'article L 330-2 ;

*Pour l'appréciation de ce seuil de 3120 fois le SMIC, vous devez comparer votre revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédant celle de la demande (=n – 1), déduction faite, s'il y a lieu, de la part de ce revenu provenant d'activités agricoles, avec le montant horaire du SMIC brut en vigueur le 31 décembre de la même année (n-1) multiplié par 3120. Votre situation pourra être vérifiée dans le cadre de contrôle sur place.*

- **Le cas échéant,** lorsque la distance par rapport au siège de l'exploitation du demandeur est supérieure à un maximum fixé par le SDREA ;
- **Le cas échéant,** lorsque la demande concerne une création ou une extension de capacité d'un atelier hors sol de production au-delà de seuils fixés par le SDREA.

**Vous pouvez contacter la DRAAF ou DDT(M) ou vous référer à leur site internet pour :**

- **connaître le seuil de SAU applicable dans votre région, selon le SDREA ,**
- **savoir si le SDREA de votre région prévoit un seuil de distance,**
- **connaître les seuils concernant les productions hors sol,**
- **disposer du modèle d'annexe 4 à renseigner.**

- **Selon l'article L331-2 II,** est soumise à **simple déclaration**

  la mise en valeur d'un **bien de famille** reçu par donation, location, vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au 3ème degré inclus lorsque le déclarant satisfait à 4 conditions :

  - capacité ou expérience professionnelle,

  - les biens sont libres de location,

  - les biens sont détenus par un parent ou allié depuis 9 ans au moins,

  - les biens sont destinés à l'installation d'un nouvel agriculteur ou à la consolidation de l'exploitation du déclarant, dès lors que la surface totale de celle-ci, après consolidation, n'excède pas le seuil de surface fixé par le SDREA).

Les parts d'une société constituée entre les membres d'une même famille sont assimilées aux biens qu'elles représentent.

- **Selon l'article L331-2 III,** sont soumises à autorisation préalable d'exploiter, en application du I, la mise en valeur de biens agricoles par le candidat auquel la SAFER entend les rétrocéder.

## QUI DOIT DEPOSER LA DEMANDE ?

**1)** Si les terres vont être exploitées à titre individuel, c'est la personne qui envisage de reprendre les biens.

**2)** Si les terres vont être exploitées par une personne morale, la demande sera présentée par la société.

**3)** S'il s'agit d'une participation indirecte à une autre exploitation, la demande devra être faite, en nom propre, par la personne morale ou physique qui envisage d'exercer une activité agricole sur plusieurs exploitations (dans la mesure où l'opération rentre dans l'un des cas énumérés au -I- de l'article L331-2).

CAS PARTICULIER : OPERATION REALISEE SUR DES BIENS ATTRIBUES PAR LA SAFER

*S'il s'agit d'une opération SAFER (rétrocession d'un bien agricole en propriété ou en jouissance ou par la conclusion d'un bail ou d'une convention), vous n'avez pas à remplir ce formulaire (cf articles L 331-2- III et R 331-13). Il vous appartient de déposer un dossier de candidature directement auprès de la SAFER. C'est la SAFER qui procédera au recensement de toutes les demandes reçues à la suite de son appel de candidature et soumettra les dossiers au Commissaire du Gouvernement conformément à la procédure prévue aux articles L. 331-2 III et R. 331-13 et suivants.*

## QUELLE EST L'AUTORITE COMPETENTE ?

Aux termes de l'article R.331-3, les demandes d'autorisation d'exploiter sont instruites par le **préfet** de la **région où se trouvent les biens, objet de la demande,** avec l'appui du préfet du département du siège de l'exploitation et le cas échéant, des préfets des autres départements sur le territoire desquels sont situés les biens concernés.

## OU ADRESSER SA DEMANDE ?

La DDT(M), où se trouve le fonds dont l'exploitation est envisagée, assure la réception des dossiers de demande d'autorisation. Dans le cas où les biens sont situés sur plusieurs départements, la demande est adressée à la DDT(M) du siège d'exploitation.

## PROCEDURE

- Rappel : le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est accompagné d'un questionnaire préalable permettant de vérifier si l'opération envisagée relève du champ d'application du contrôle des structures et d'une notice d'aide au remplissage.

- La demande est adressée à la DDT(M) par envoi recommandé avec accusé de réception ou déposée contre récépissé. Le récépissé de dépôt indique la date de réception de la demande.

- La DDT(M) délivre au demandeur un accusé de réception mentionnant toutes les informations utiles relatives à la gestion de son dossier :
  - date de réception de la demande et la date à laquelle, à défaut d'une décision expresse, celle-ci sera réputée acceptée,
  - la désignation de l'adresse postale et, le cas échéant, électronique, ainsi que le numéro de téléphone du service chargé du dossier.

- Le délai au terme duquel est susceptible d'intervenir une décision implicite d'acceptation court à compter de la date de réception de la demande. Si le service chargé de l'instruction informe l'auteur de la demande qu'il n'a pas fourni **l'ensemble des informations ou pièces exigées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur**, le délai ne court qu'à **compter de la réception de ces informations ou pièces.**

- Le délai d'instruction au-delà duquel une autorisation d'exploiter implicite est accordée est, de manière générale de **4 mois.** Ce délai peut être prolongé à **6 mois.** Dans ce cas, la décision de prolongation est prise par le **préfet de région** Elle doit être motivée et notifiée au demandeur avant l'expiration du délai de 4 mois par lettre recommandée avec AR (ou par voie télématique quand la procédure sera en place). Dans le cas d'absence du destinataire de la lettre, c'est la date de première présentation attestée par la Poste qui est prise en compte.

- Le préfet de région prend une décision d'autorisation ou de refus d'exploiter en fonction de seuils, de critères et de priorités fixés par le schéma directeur régional des exploitations agricoles, après avis, le cas échéant, de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

## AIDE AU REMPLISSAGE DU FORMULAIRE ET DE SES ANNEXES

### Formulaire contrôle des structures

p. 1/4 ENCADRÉ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR : si vous avez déjà un numéro SIRET, indiquez-le. Si le demandeur ne dispose pas encore de numéro SIRET, par exemple pour les futurs installés, une copie d'une pièce d'identité sera fournie à l'appui de la demande.

p. 1/4 ENCADRÉ MEMBRE DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE OU SOCIETAIRE :

Si vous êtes exploitant individuel , remplissez la colonne correspondant à «membre 1».

**Rubrique «Enfant(s)»** : si plusieurs enfants d'un même exploitant ou associé ont le projet de devenir agriculteur, veuillez indiquer les renseignements relatifs à celui dont le projet est susceptible de se concrétiser le plus rapidement.

**Rubrique «situation professionnelle»** :

p. 2/4 Pour la capacité professionnelle, cochez oui si vous avez :

- *soit* l'un des diplômes admis pour l'octroi des aides à l'installation des jeunes agriculteurs et dont la liste est fixée par arrêté ministériel du 29 octobre 2012. Veuillez vous renseigner auprès de la DDT(M).

- *soit* une expérience professionnelle de 5 ans acquise dans les 15 ans précédant la demande sur le tiers de la SAU moyenne régionale prise en référence pour la fixation du seuil de contrôle par le SDREA en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé exploitant, de salarié d'exploitation agricole ou de conjoint collaborateur.

p.2/4 Pour la situation professionnelle de l'exploitant individuel et/ou de chaque membre de la société : si la demande est portée par un exploitant individuel, les questions « êtes-vous gérant de la société qui dépose la demande » et « êtes-vous associé exploitant de la société qui dépose la demande » sont sans objet.

p.2/4 ENCADRE CIRCONSTANCES DE LA DEMANDE
Remplissez les données en fonction des éléments dont vous disposez.

p.3/4 MOTIVATION DE LA DEMANDE : cet encadré vous est réservé pour exposer brièvement votre projet et l'intérêt qui s'attache pour vous à la reprise de ces terres (exemple : installation, désenclavement etc.)

p. 3/4 ENCADRÉ ENGAGEMENTS ET SIGNATURE
si la demande est souscrite à votre nom par un mandataire, par exemple par voie informatique, il doit indiquer son nom, prénom et qualité et certifier avoir pouvoir ; si la demande est souscrite directement par vous, c'est votre nom et votre signature qui doivent apparaître dans cet encadré .

p. 4/4 ENCADRE LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Veuillez lire attentivement cette liste de pièces. En tout état de cause, de l'envoi du dossier complet découle le point de départ du délai de 4 ou 6 mois d'instruction de votre demande.

Le cas échéant, vous pouvez joindre des documents complémentaires que vous estimez utiles.

### Annexe 1 : DESCRIPTION DES BIENS OBJET DE LA DEMANDE

Si vous ajoutez des productions hors sol à votre exploitation, avant de remplir l'encart NATURE DES HORS SOLS, EFFECTIF RÉEL, reportez-vous à l'arrêté de préfet de région fixant le SDREA pour connaître les modes de comptabilisation retenus (mètres carrés, nombre de cages mères ou de ruches, nombre d'animaux ou couples produits par an, nombre d'animaux présents par an sur l'exploitation ou nombre

d'animaux vendus par an, morts ou vifs...). La valeur retenue sera traduite en surface, par équivalence.

Identification de l'exploitant antérieur : indiquer les coordonnées de l'exploitant qui mettait ou met en valeur les biens objet de la demande.

**Annexe 2 : DESCRIPTION DES SURFACES OBJET DE LA DEMANDE**

Veuillez remplir autant de pages que nécessaire, compte tenu des superficies demandées.

**Annexe 3 : DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION DÉTENUE PAR LE DEMANDEUR À TITRE INDIVIDUEL OU À LAQUELLE IL EST ASSOCIÉ (avant reprise)**

Un exemplaire de l'annexe 3 est à compléter pour décrire l'exploitation du demandeur avant reprise. Remplir autant d'annexes 3 qu'il y a de structures agricoles dans lesquelles le demandeur est exploitant ou gérant pour les décrire.

La rubrique «ELEVAGE HORS SOL» doit être remplie quelle que soit la raison pour laquelle vous êtes soumis à autorisation d'exploiter. Cette rubrique permet d'apprécier la viabilité du projet. Veuillez remplir une colonne par nature de production animale existant sur votre exploitation ou société.

Avant de remplir l'encart NATURE DES HORS SOLS, EFFECTIF RÉEL, reportez-vous à l'arrêté de préfet de région fixant le SDREA pour connaître les modes de comptabilisation retenus (mètres carrés, nombre de cages mères ou de ruches, nombre d'animaux ou couples produits par an, nombre d'animaux présents par an sur l'exploitation ou nombre d'animaux vendus par an, morts ou vifs...). La valeur retenue sera traduite en surface, par équivalence.

**Annexe 4 : CRITERES D'APPRECIATION FIXES DANS LE SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA)**

Conformément à l'article L. 312-1 du code rural et de la pêche maritime, le SDREA fixe les critères d'appréciation qui serviront à l'instruction des demandes et à leur classement dans l'ordre des priorités. Les informations demandées dans ce cadre sont ainsi propres à chaque SDREA.

**L'annexe 4 sera renseignée par le demandeur à partir du modèle fourni par la DRAAF ou la DDT(M).**

*QUESTIONNAIRE*

*Utilisation du formulaire de demande d'autorisation préalable d'exploiter*

**UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER EST NECESSAIRE DANS LES CAS SUIVANTS :**

(articles L331-2 -I et III- du code rural et de la pêche maritime)

*Au préalable, renseignez-vous auprès de la DDT (M) ou de la DAAF sur le seuil de contrôle pour les installations, agrandissements, réunions d'exploitations dans la région.*
*Le seuil unique est exprimé en SAU régionale moyenne toutes productions confondues. Il sert également de seuil pour les cas de démantèlement ou de suppression d'exploitation.*

*Il vous sera également précisé s'il existe des coefficients d'équivalence par région naturelle ou production, et si d'autres seuils (de distance ou pour la création d'ateliers hors sol) sont susceptibles de s'appliquer dans votre cas, compte tenu de la localisation des biens et de la nature de l'opération.*

**Veuillez répondre au questionnaire**

| Régime des autorisations | OUI | NON |
|---|---|---|
| L'exploitation comporte-t-elle aucun membre ayant la qualité d'exploitant ? | | |
| La capacité et l'expérience professionnelles agricoles vous font-elles défaut, (à vous ou à l'un des membres exploitants de la société si le demandeur est une personne morale) ?<br><br>CAPACITE : diplômes ou certificats requis pour l'octroi des aides à l'installation visées aux articles D. 343-4 et D. 343-4-1 du code rural et de la pêche maritime<br><br>EXPERIENCE : 5 ans minimum (au cours des 15 dernières années) en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé d'exploitation, de salarié d'exploitation agricole, de conjoint-collaborateur d'exploitation, sur une surface au moins égale au 1/3 de la SAU moyenne régionale choisie par le SDREA | | |
| Avez-vous une autre profession et vos revenus personnels extra-agricoles sont supérieurs à 3120 fois le SMIC ?<br>Les revenus extra-agricoles sont constitués du revenu fiscal de référence du demandeur au titre de l'année précédant celle de la demande, déduction faite, s'il y a lieu, de la part de ce revenu provenant d'activités agricoles. Le montant horaire du SMIC est celui publié au Journal Officiel en vigueur au 31 décembre de cette même année | | |
| Votre exploitation dépasse-t-elle après l'opération, en surface pondérée, le seuil de contrôle fixé par le SDREA ?<br>Ne pas cocher si vous êtes dans le cas suivant (en italiques):<br>*La constitution d'une société à partir de votre exploitation individuelle, sans autre modification, n'est pas soumise à contrôle si vous en devenez l''unique associé exploitant. Il en est de même pour la constitution d'une société réunissant les exploitations individuelles de 2 époux mariés ou pacsés, sans autre modification, s'ils en deviennent les uniques associés exploitants.* | | |

| Régime des autorisations (suite) | OUI | NON |
|---|---|---|
| Etes-vous déjà exploitant individuel ou associé dans une société et envisagez vous de participer à une autre exploitation agricole ?<br><br>selon l'article R 331-1 du code rural et de la pêche maritime, « une personne associée d'une société à objet agricole est regardée comme mettant en valeur les unités de production de cette société si elle participe aux travaux de façon effective et permanente, selon les usages de la région et en fonction de l'importance de ces unités de production ». | | |
| L'opération envisagée supprime-t-elle une exploitation d'une superficie supérieure au seuil de contrôle fixé par le SDREA ? | | |
| L'opération envisagée ramène-t-elle la superficie d'une exploitation en dessous du seuil de contrôle fixé par le SDREA ? | | |
| L'opération envisagée prive-t-elle une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement (sauf s'il est reconstruit ou remplacé) ? | | |
| Si le SDREA le prévoit : Les terres demandées sont-elles situées à une distance, par rapport à votre siège d'exploitation, supérieure au seuil fixé ? | | |
| Envisagez-vous de créer ou agrandir un atelier hors-sol au-delà du seuil de contrôle fixé par le SDREA pour ces productions ? | | |

**Si vous avez répondu au moins une fois OUI, alors vous devez déposer une demande d'autorisation d'exploiter... à moins que vous ne releviez du régime déclaratif (voir page suivante).**

**OPERATION REALISEE DANS LE CADRE DE LA SAFER**

S'il s'agit d'une opération SAFER (rétrocession d'un bien agricole en propriété ou en jouissance ou par la conclusion d'un bail ou d'une convention), bien que vous soyez soumis au contrôle des structures, vous n'avez pas à présenter de demande au préfet de Région (cf articles L 331-2- III et R 331-13 du code rural et de la pêche maritime).
La SAFER adressera au Commissaire du Gouvernement les éléments permettant d'apprécier votre situation, ainsi que celle des autres candidats, au regard du contrôle des structures.

| **CAS PARTICULIER : Régime de la déclaration**<br><br>**Déclaration d'exploiter un bien familial**<br>(article L. 331-2, II du code rural et de la pêche maritime) | **OUI** | **NON** |
|---|---|---|
| Le bien que vous envisagez de mettre en valeur est-il **transmis** par donation ou location ou vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au 3ème degré inclus (lien de mariage exclu) ? | | |
| Le bien que vous envisagez de mettre en valeur a-t-il été détenu par un parent ou allié jusqu'au 3ème degré depuis 9 ans au moins ?<br>par exemple<br>1) le parent l'a détenu 9 ans avant d'en faire donation au fils,<br>2) le père l'a détenu 6 ans puis, à son décès, la mère pendant une durée de 4 ans avant d'en faire bénéficier sa fille… | | |
| Justifiez vous des conditions de capacité ou d'expérience professionnelles (énumérées au précédent tableau) ? | | |
| Les biens sont-ils libres de location ? | | |
| Les biens sont-ils destinés<br><br>à l'installation d'un nouvel agriculteur<br>ou<br>à la consolidation de l'exploitation du déclarant et dans la limite après reprise du seuil de surface fixé par le SDREA ? | | |

**Si vous avez répondu <u>OUI à toutes les questions</u>, alors vous pouvez déposer une simple déclaration (sur papier libre ou modèle à votre disposition sur le site internet de la DRAAF ou la DDT/DDTM/DAAF).**

**Si vous avez répondu NON au moins une fois, vous relevez du régime de l'autorisation d'exploiter.**